

● ● ● | MODALITÉS DE  
PAIEMENT ET  
ASPECT FISCAL

Les frais sont payables en totalité dans les 30 jours suivant la réception de la facture. Le paiement peut se faire par Internet, par chèque ou en argent comptant.

Les frais de garde et de surveillance du midi donnent droit au crédit d'impôt pour frais de garde. Des reçus fiscaux seront émis aux personnes qui effectuent les paiements. À noter qu'au provincial, les frais de garde d'un élève régulier ne donnent pas droit au crédit d'impôt.

### DES QUESTIONS?

CONTACTEZ LA RESPONSABLE DU SDG,  
MME KAREN BILODEAU MACDONALD,  
AU :819-824-6821, POSTE 6304.



Centre  
de services scolaire  
de l'Or-et-des-Bois  
Québec

### ÉCOLE SAINTE - LUCIE

185, RUE PARENT

VAL-D'OR (QUÉBEC) J9P 6E1

TÉL. : 819 824-6821

SERVICE DE GARDE: 819-824-6821 # 1205

## ÉCOLE SAINTE-LUCIE



## SERVICE DE GARDE ET SERVICE DE SURVEILLANCE DU MIDI



## INSCRIPTION 2022-2023



## DESCRIPTION DES SERVICES OFFERTS LE MIDI

Pour répondre aux besoins des parents, un service de garde et un service de surveillance du midi sont offerts aux élèves inscrits à l'école.

## QU'EST-CE QUE LE SERVICE DE GARDE (SDG)?

Le SDG assure la garde des élèves inscrits en dehors des périodes où des services éducatifs sont offerts. Des éducatrices supervisent (une éducatrice pour 20 élèves) et animent des activités éducatives auprès des enfants.

Pour l'année **2022 - 2023** le service est offert **du 26 août 22 au 27 juin 2023**, et ce, de 7 h à 17 h 45.

## QU'EST-CE QUE LE SERVICE DE SURVEILLANCE DU MIDI?

Pour les élèves non-inscrits au SDG, l'école organise un service de surveillance du midi sécuritaire et de qualité (une surveillante pour 35 élèves).



## TARIFICATION

Le parent choisit le service qui répond le mieux à ses besoins en complétant une fiche d'inscription pour chacun de ses enfants.

Dans le cas de garde partagée, si le besoin de service diffère d'une période de garde à l'autre, chacun des parents doit remplir un formulaire pour sa période de garde.



## INSCRIPTION

SERVICE DE GARDE	
Statut	Coût/élève
<b>Élève régulier</b> (élève fréquentant 3 jours ou plus par semaine et un minimum de 2 blocs par jour)	8,55\$/jour
<b>Élève sporadique</b> (élève non-inscrit comme régulier)	Facturation par bloc, selon les tarifs suivants : Bloc 1 (Matin) : 8\$ Bloc 2 (Midi) : 4 \$ Bloc 3 (Soir) : 11 \$ Un maximum de 18 \$ par jour peut être facturé.
<b>Journée pédagogique :</b> 16\$/jour. Puisque les places sont limitées par le nombre d'éducatrices disponibles, les élèves réguliers ont la priorité.	
SERVICE DE SURVEILLANCE DU MIDI	
<b>Dîneur régulier</b>	335 \$/année
<b>Dîneur occasionnel</b>	Le parent de l'élève <u>non-inscrit comme dîneur régulier</u> et dînant à l'école à l'occasion est facturé 4 \$ par midi.
Il est avantageux d'inscrire l'élève comme dîneur régulier si l'on prévoit qu'il dînera à l'école en moyenne 2 jours par semaine.	